

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CGT-FO, SUD

Compte-rendu du CHSCT-S enquêteurs du 27 juin 2013

En préliminaire, nous avons abordé des sujets « NCEE », notamment le problème crucial des signatures des avenants et des paies non actualisées avec la quotité de travail réalisée. Ce point avait déjà occasionné une déclaration intersyndicale en comité technique ministériel le matin même.

Suite à la lecture de la déclaration intersyndicale faisant référence aux situations de détresse dont le directeur général a été témoin à Clermont Ferrand, celui-ci reconnaît la mauvaise anticipation de la situation concernant la surcharge de travail et le problème posé par les avenants non signés ce jour.

- *Sur les 110 avenants de quotités, seuls 10 sont revenus du CBCM pour signature. Ils sont envoyés par lot et la situation ne devrait pas être régularisée totalement au niveau paie avant septembre. Nous demandons le versement d'acomptes pour toutes les personnes en difficulté. Devant le refus de la direction prétextant une impossibilité, nous demandons une analyse juridique pour le CTR du 11 juillet pour déclencher des acomptes ; la direction est d'accord.*
- *Les difficultés de collecte rencontrées au premier trimestre particulièrement en Île-de-France se sont aggravées au second trimestre du fait du manque d'effectifs ; la direction parle de phase de remise à flots. Ce problème de charge de travail, et plus précisément de surcharge de travail pour certains agents, est revenu dans le cours de la discussion du CHSCT-S.*

Le PV du CHSCT-S du 20 décembre est approuvé

Pass Vigik : le directeur général a envoyé un courrier le 20 juin au président de Vigik mais semble pessimiste. Nous rappelons que la question des entrées dans les immeubles est bien une question de santé au travail : se poster devant un immeuble en attendant qu'une personne y entre n'est en effet pas anodin et peut entraîner des réactions agressives. Un enquêteur propose de se renseigner pour avancer sur le sujet, lui-même utilise ce pass dans un de ces emplois.

Nous posons le problème du **contingentement des jours de formation**, la note du DVRH qui en fait état pouvant donner lieu à des restrictions inacceptables (2 jours en moyenne pour chaque agent). La direction répond qu'il ne faut pas surinterpréter la note, qu'elle n'a pas de caractère normatif mais propose des priorisations. Elle donne une enveloppe globale disponible par DR. Un message sera fait aux DR en ce sens.

Prix : une réunion est prévue en septembre, avec le ou les deux sites prix retenus, pour définir les caractéristiques des nouvelles tablettes, pour un déploiement en 2014. Nous demandons que des enquêtrices prix élues au CHSCT-S soient présentes impérativement à ces réunions.

Poste nomade

Le déploiement pour les enquêteurs ménage de métropole se termine, celui de la Dirag est en cours.

Nous demandons l'installation d'un poste nomade pour les enquêtrices-teurs prix afin qu'ils aient les mêmes accès (Internet, Intranet etc.) que les autres enquêtrices-teurs. La direction accepte de recycler les anciens portables qui sont compatibles pour connecter ce personnel au cours de l'automne.

Concernant les soucis de couverture de réseau, la direction teste des clés 3G d'autres opérateurs pour essayer de remédier aux nombreux problèmes rencontrés..

Concernant les formations au poste nomade (clé 3G), il y a un manque d'homogénéité sur les consignes selon les régions (connexions permanentes ou pas, mise à jour régulières ou pas), nous demandons qu'une note de clarification soit envoyée aux DR.

Nous réitérons notre demande de prise en charge financière de l'abonnement France Télécom pour les enquêtrices-teurs prix. Nous n'obtenons aucune réponse de la part de la direction qui sur le sujet encore une fois a botté en touche.

Poste de travail à domicile

Nous demandons que soit réalisée une analyse juridique sur l'installation d'un poste de travail au domicile des agents concernés, pour aider la direction à trouver une solution. Celle-ci refuse notre proposition prétextant un traitement interne du problème. Toutefois nous obtenons la promesse d'une réponse rapide.

Matériels

La dotation de sacoches ou de sac à dos sera lissée sur 3 ans, nous demandons 2 tailles de sacoches et de sac à dos, et le rajout du poids pour les sacoches (pas plus de 1 kg).

Nous demandons à examiner les études qui ont été faites dans d'autres régions.

Nous demandons à être destinataire des notes du CHSCT.

Casques téléphoniques: l'appel d'offre sera passé début septembre pour équiper d'ici la fin de l'année toutes les enquêtrices et enquêteurs d'un casque spécialement conçu pour le travail téléphonique.

Fiches de risques professionnels

Hormis les risques de troubles musculo-squelettiques et les risques routiers, le médecin de prévention insiste sur les deux types de risques liés à l'isolement : le risque d'agression et le risque lié au fait que les enquêteurs sont hors du collectif professionnel.

Le problème de la multiplication des risques doit être pris en compte car il y a un effet cumulatif qui peut être préjudiciable à la santé des enquêteurs.

Une cellule d'écoute va être mise en place pour la rentrée.

Nous proposons et votons la résolution suivante : « Le CHSCT-S demande la rédaction d'une fiche destinée aux établissements régionaux explicitant la procédure à suivre lors de signalements ou d'intervention du médecin de prévention. »

Par ailleurs le problème du déséquilibre de charge de travail entre le premier et le deuxième semestre met en danger la santé des enquêteurs.

La direction répond que c'est bien ce qui les préoccupe et que pour l'année 2014, la charge sera donnée pour l'année entière.

Nous signalons l'exemple scandaleux d'une charge de travail mensuel de 340 h. La direction s'engage à alerter les DR pour que ce dysfonctionnement ne se répète pas, elles devront abandonner les FA et les proposer au réseau national plutôt que de surcharger les enquêteurs. Nous insistons également sur le fait que les agents des Dem ou prix à qui il est demandé de répartir une telle charge sur les enquêtrices et enquêteurs sont mis dans une situation insupportable, avec une responsabilité qu'ils-elles ne devraient pas avoir, de dépassement du temps de travail légal. Pour nous, c'est aussi une mise en danger des agents des Dem et prix.

Registres santé sécurité au travail

Un projet de dématérialisation est en cours, à partir du modèle de la DG. Le déploiement interviendrait avant la fin de l'année.

L'application permet de faire toutes les restitutions possible au CHSCT-S et d'avoir une consultation directe via des habilitations spécifiques. Le CHSCT-S sera consulté pour les ouvertures de droit et la nomenclature.

En attendant le registre dématérialisé, les enquêteurs alerteront l'assistant de prévention par mail , ou sur le registre papier.

Nous demandons une lettre d'information pour les enquêteurs sur le rôle du CHSCT-S. La direction propose d'aménager et de diffuser la plaquette déjà rédigée pour la DG. Le contenu d'une lettre d'information sera vu en groupe de travail.

Enquête condition de travail

Nous avons formulé la demande l'enquête conditions de travail soit passée auprès de tout le réseau d'enquêtrices et enquêteurs pour faire un premier point de la situation de ce réseau.

Le secrétaire général parle d'un besoin d'adaptation du questionnaire, de la modification de la chaîne informatique... et propose un prestataire externe ! à savoir Ipsos qui referait un questionnaire et gérerait l'enquête jusqu'au bout.

Nous refusons cette proposition : si nous acceptons bien volontiers l'argument de la nécessité d'indépendance du réalisateur de l'enquête, et donc que cela ne soit pas l'employeur qui la réalise, nous ne pourrions pas comprendre qu'on dépense de l'argent avec un prestataire pour refaire un questionnaire alors que celui de CDT est parfait, disponible en version internet, et permettrait des comparaisons.

Nous proposons et votons donc la résolution suivante :

« Le CHSCT-S demande la réalisation d'une enquête sur les conditions de travail des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee :

1 -sur la base du question de l'enquête Conditions de travail ;

2- sous la responsabilité d'une unité de recherche sélectionnée par un appel à recherche. »

La direction répond donc qu'elle formulera une proposition pour l'automne.

Dispositif visite de sites par l'ISST

Le dispositif de visite de sites par l'Inspecteur Santé sécurité au travail du ministère (ISST) tel que prévu pour les agents du ministère ne peut se faire de la même manière pour les enquêtrices et enquêteurs. En effet, leur résidence administrative est leur domicile, et leurs lieux de travail sont multiples : domicile, voiture, domicile des enquêtés, points de vente...

L'ISST soulève un problème juridique pour l'entrée dans le domicile des enquêtés (le problème ne se pose par pour les points de ventes).

Cependant nous demandons une étude approfondie de cette question, pour remédier à ce problème, et compléter une visite des autres lieux de travail par une visite chez des enquêté-e-s.

Dans la mesure où ces visites ne pourront se faire pour tous les enquêtés (à l'instar de ce qui est fait par l'ISST lors de sa visite dans un établissement où il peut visiter tous les lieux de travail de tous les agents), nous suggérons la mise en place d'un questionnaire. Les inspecteurs ont 6 ou 7 départements à couvrir chacun, ce qui représente beaucoup de travail, mais sont preneurs pour observer et comprendre le travail des enquêteurs.

Suivi de l'enquête ergonomique Capi 3G

Nous signalons l'intérêt de l'étude ergonomique réalisée par un cabinet externe sur les écrans du futur Capi 3G. Néanmoins nous rappelons que nous souhaitons que l'enquêtrice qui a participé à cette étude puisse continuer à suivre le dossier notamment par rapport aux conclusions.

Nous en profitons pour rappeler que selon nous le dispositif de prise en compte des conditions de travail dans la mise en place des projets devrait être prise plus en amont de ceux-ci. Notamment, la création des CHSCT, avec les « conditions de travail » qui sont désormais des prérogatives de ces instances, doit amener un changement de pratiques à l'Insee.

Budget

Après discussions sur notre proposition de budget, amendé par l'administration, nous votons un budget modifié :

Intitulé	Montants	Commentaires
1. État des conditions de travail des enquêteurs (provision)	55 000 €	
2. Formations	55 000 €	
Dont formation-test « prévention des agressions par des personnes »	2 500 €	1 groupe test à l'automne
Dont formation-test « Prévention des agressions canines »	2 500 €	1 groupe test à l'automne
Dont formation « risques routiers »	50 000 €	Financement par le CHSCT-S de quelques formations en région
3. Étude pour explorer « différents scénarios d'amélioration du parc de véhicules des enquêteurs »	5 000 €	
4. Casques	25 000 €	
Total	140 000 €	

Élaboration du bilan annuel du CHSCT-S

Cette année de mise en place du CHSCT-S ne permettra pas de recueillir beaucoup d'éléments. Un suivi des actions dans les DR sera demandé ainsi que les remontées d'accidents du travail.

Prochaines réunions

Groupes de travail : 1 octobre et 7 novembre

CHSCT-S : 5 décembre

A Paris, le 1^{er} novembre 2013